



Changement d'employeur: Urgent svp

Par **Louise_18**, le **30/05/2014** à **12:00**

Bonjour,

Je dispose d'une carte de séjour salariée depuis plus d'un an et j'aimerais svp savoir si:

-j'ai le droit de changer d'employeur? sachant que je change de domaine (Assistante conseil vers emploi en banque)

-à quel moment en informer la préfecture? dans peu de temps j'aurai RDV avec la préfecture pour renouveler ma Carte de séjour et je n'aurai pas encore la totalité des documents de mon nouvel employeur. Est-ce que ça posera problème? (Pour info, je continuerai à travailler pendant encore trois mois chez mon premier employeur pour respecter mon préavis)

-Est-ce que j'aurai le droit de travailler avec le récépissé que j'obtiendrai à mon RDV de renouvellement chez mon nouvel employeur?

-Si au terme de ce récépissé la direccte ne s'est toujours pas prononcée sur mon nouvel emploi, est-ce que j'aurai le droit à un nouveau récépissé?

Merci d'avance pour vos réponses